

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° AC352

présenté par
M. Maillot, Mme Bourouaha et M. Peu
à l'amendement n° AC|220 du Gouvernement

ARTICLE 3

I. – À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« trois représentants »

les mots :

« Un représentant ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 33, substituer au nombre :

« deux »

le nombre :

« quatre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à augmenter le nombre de salariés élus au conseil d'administration de l'INA